

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026)

- Pour connaître les règles générales propres à une zone de pêche, consultez la page des zones de pêche.
- Pour connaître les modifications qui surviennent en cours de saison, nous vous invitons à consulter nos communiqués.
- IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 10

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2025 au 31 mars 2026	Bar rayé	Pêche interdite			
	Éperlan arc-en-ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	45 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truite arc-en-ciel	10			
	Truite fardée et truite brune	5 en tout			
16 mai 2025 au 31 mars 2026	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	

15 juin 2025 au 31 mars 2026	Achigans	6 en tout			
---------------------------------	----------	-----------	--	--	--

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac de la Sucrerie - (46°06'46" N., 74°53'58" O., Municipalité d'Amherst).

1er avril 2025 au 31 mars 202	Bar rayé	Pêche interdite			
25 avril 2025 au 14 septembre 2025	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout dont au plus 2 ombles chevaliers			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, moulac et lacmou	2 en tout	55 cm et plus	Pêche à la ligne seulement	
	Truites (truite brune, truite fardée et truite arc-en-ciel)	mêmes que la zone			
25 avril 2025 au 30 novembre 2025	Éperlan arc-en- ciel	120			
	Grand corégone	5			
	Marigane noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			
16 mai 2025 au 30 novembre 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré jaune et doré noir	6 en tout	Doré jaune: 37 cm à 53 cm inclusivement Doré noir: Aucune limite de longueur	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 31 octobre 202	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2025 au 30 novembre 2025	Achigans	6 en tout			
	Maskinongé et maskinongé tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	